

Joseph Gellens

MR & M<sup>ME</sup> JOSEPH GELLENS

chez le Tableau  
Marius Houthoof  
p<sup>re</sup>senté par le  
FRIZET (LEZ VEDRIN)

Bruxelles, le 26 octobre 1921.

529 3/286.

Monsieur,

En sa séance d'hier, le Comité des Accroissements a émis un avis défavorable quant à l'entrée au Musée du tableau qui faisait l'objet de votre lettre du 22 courant. Je vous prie donc de vouloir bien le faire reprendre (contre récépissé) au Secrétariat, 9 rue du Musée, entre 9 1/2 H. et midi et 2 1/2 et 4 heures.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur J. GELLENS,  
Directeur technique à la Sté Ans des Produits Chimiques de Vedrin,  
FRIZET LEZ VEDRIN.

RAPPORT AU COMITE DES ACCROISSEMENTS.

- ART ANCIEN. -

Le Comité ne pourra que confirmer un avis émis par l'expert Dillen  
dont copie se trouve au dossier : il s'agit d'un paysage à la façon d'  
Hobbema.....exécuté au temps de Fourmois, et très retouché.

Le Conservateur-adjoint,

*Bautier*  
Je réiterais cette note au tableau même s'il est tout  
ancien

*Dillen & Loo*

Pas lieu de s'occuper de ce tableau

à Verbois

Cette indication de Hobbema me paraît  
même postérieure à Fourmois

*Pierre Gevaert*

Frizet, le 22 octobre 1921

A Monsieur FIERENS-GEVAERT

Conservateur en chef du Musée des Beaux Arts

à Bruxelles.

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien examiner un tableau, depuis longtemps propriété de la famille de ma femme, dont je me suis rendu acquéreur, en juillet dernier, à la vente par suite du décès de Mr. Edouard Panvier, notre oncle.

Au cours d'un entretien que Mr. le Conservateur Bautier a bien voulu lui accorder, ma femme lui a exposé les considérations qui nous ont amenés à penser que ce tableau pourrait avoir une haute valeur artistique.

Si cette éventualité se trouvait vérifiée, ma femme et moi désirerions céder cette oeuvre, de préférence, au Musée des Beaux-Arts de notre pays. Pour cette raison, avant de faire aucune autre démarche, nous avons pensé qu'il y avait lieu de le soumettre à votre haute appréciation et, si vous le jugez convenable, à l'examen de la Commission des Beaux-Arts.

Ce tableau, beaucoup admiré par nos parents et connaissances, était considéré par notre oncle et avec raison probablement, comme mal étiqueté. Il portait sur la toile les initiales G.H. et sur le cadre une étiquette: G. Honthorst.

Il y a environ un an, soit quelques mois avant sa mort, notre oncle fit dresser par Mr. Dillen un inventaire de ses meubles anciens, tableaux et objets d'art. Le tableau en question fut inscrit par l'expert sous la mention: Le moulin d'après Hobbema (attribué à Honthorst). D'autre part, lors de la vente en juillet dernier, le même expert nous a dit que c'était une copie d'un moulin d'Hobbema datant de 1840 environ.

Depuis que nous nous en sommes rendus acquéreurs, ayant pu l'examiner à loisir, nous <sup>(HOLLAND)</sup> sommes aperçus que le tableau avait été rentoilé et légèrement retouché. Cette constatation, jointe à l'aspect ancien de la peinture et à la perfection de l'exécution, nous porte à croire que ce tableau ne peut être une copie moderne d'Hobbema et pourrait bien être une oeuvre originale du maître. Il m'a semblé, par ce fait, mériter, en tout cas, l'examen d'une autorité compétente.

Ma femme, ayant cru voir que la signature était superposée à une retouche, en voulant se rendre compte, a commis la maladresse d'enlever, avec les initiales, un peu de peinture.

Si vous daignez, Monsieur le Conservateur, vous intéresser à cette affaire, je vous serai infiniment reconnaissant; je suis, en outre, persuadé que je ne pourrais m'en référer à un jugement plus éclairé que le vôtre.

Je suis à votre entière disposition pour vous fournir des renseignements complémentaires, si vous le jugez à propos.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma haute considération.



Adresse:

J. Gellens, Directeur technique

à la Sté Ayme des Produits chimiques de Vedrin

à Frizet lez Vedrin

Province de Namur

P.S. Le tableau a été déposé le jour chez le  
Bouicier au n° 9 rue du Musée.

22. 10. 21. J. Gellens